

PLU

Plan Local d'Urbanisme

SAINTE-HELENE-SUR-ISERE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.4 Le Villard

Echelle: 1/2500

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 20 juin 2019

LEGENDE

U ZONES URBAINES

- Ua Secteur urbanisé ancien dense
- Uc Secteur urbanisé récent moins dense
- Ubc Secteur urbanisé à destination de bureaux et commerces
- Ue Secteur urbanisé à destination économique
- Uea Secteur urbanisé à destination économique liée à l'agriculture
- Uj Secteur cultivé à vocation de jardin, inconstructible

AU ZONES A URBANISER

Secteur suffisamment équipé - à urbaniser indiqué

- AUB Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de type R+2+c
- AUC Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de type R+1+c
- AUE Secteur destiné aux activités économiques

A ZONES AGRICOLES

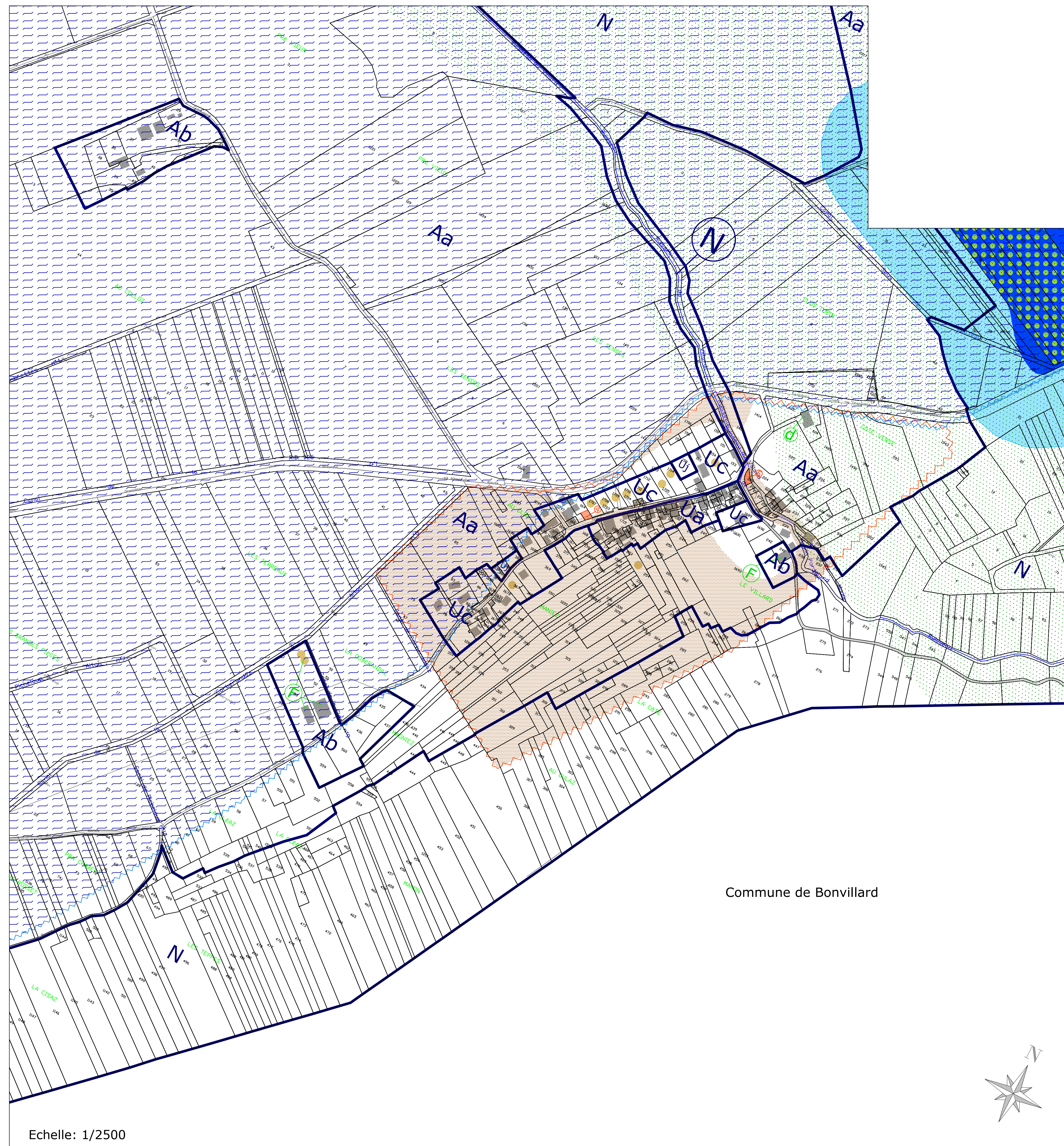
- Aa Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage
- Ab Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place

N ZONES NATURELLES

- N Secteur naturel
- Nc Secteur d'exploitation d'une carrière
- NL Secteur naturel à destination de loisirs
- Ndb Secteur destiné à un dépôt de bois

INDICES ET SECTEURS

- F Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
- d Bâtiment pouvant changer de destination
- e Bâtiment pouvant faire l'objet d'une extension
- C Chalet d'alpage
- P Bâtiment d'intérêt patrimonial



Echelle: 1/2500

Commune de Bonvillard

- Secteur PIZ Secteur ayant fait l'objet d'une étude des risques naturels PIZ (Plan d'Indexation en Z) dont secteurs à risque
- Périmètre concerné par le PPRI de l'Isère
- Périmètre concerné par une OAP
- Linéaire concerné par la mixité fonctionnelle
- Secteur concerné par la mixité sociale
- Espaces ou secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue
 - Zone humide et son espace de fonctionnalité, le cas échéant
 - Corridor biologique
 - Secteur à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Espace Boisé Classé (EBC)
- Axe bruyant et bande d'isolement acoustique

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'une voirie	Commune	485 m ²
2	Stationnements - Chef-lieu	Commune	188 m ²
3	Aménagement du carrefour - Chef-lieu	Commune	68 m ²
4	Stationnements - Le Villard	Commune	126 m ²
5	Stationnements - Le Villard	Commune	130 m ²
6	Stationnements - Le Villaret	Commune	339 m ²

DIVERS

- Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
- PA en cours
- Bâtiment inexistant (à titre indicatif)